

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Budget principal CCAS et budget annexe Résidence autonomie les Rosiers

Vu les articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu le plan comptable de la M14 qui s'applique aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 janvier 2020.

Madame Alix De VERNEUIL expose :

Le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale est l'acte par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre. Il doit respecter un certain nombre de principes, ce qui garantit sa transparence et sa sincérité.

Le budget primitif consolidé 2020 (budget principal et budget annexe Les Rosiers) du CCAS, soumis à votre approbation, est le suivant :

ANNEE 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Budget principal CCAS	211 460	12 275	223 735
Budget annexe Les Rosiers	1 673 392	447 575	2 120 967
BUDGET CONSOLIDE	1 884 852	459 850	2 344 702

Chaque budget donne lieu à un vote séparé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif consolidé tel qu'il lui est présenté
- AUTORISE Madame la Vice-Présidente du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Budget principal CCAS : Adopté à l'unanimité

Vote Budget annexe Résidence autonomie les Rosiers : Adopté à l'unanimité

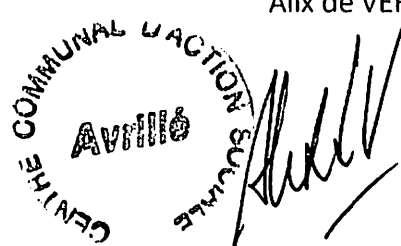
Pour extrait certifié conforme

Avrillé, le 4 février 2020

La Vice-Présidente du CCAS

Alix de VERNEUIL

Accusé de réception en préfecture
049-264902347-20200210-2020-20-DE
Date de télétransmission : 10/02/2020
Date de réception préfecture : 10/02/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-et-LOIRE
COMMUNE D'AVRILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AVRILLE

Séance du 4 Février 2020

L'an Deux Mille Vingt, le Quatre Février à Dix Huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avrillé, dûment convoqué par courrier, s'est réuni à la Mairie d'Avrillé, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Alix de VERNEUIL, Vice-Présidente.

Présents : A. DE VERNEUIL – C. HÉRISSON – D. RUTTEN – J.R. AUFFRET – D. CARIO – Y. GALLOIS – J.ROBIN – M. LEMAIRE

Excusés : M. LAFFINEUR - C. HOUSSIN-SALVETAT

Pouvoir : E. BOURREL a donné pouvoir à A. DE VERNEUIL